



Ville de
NOUMÉA

Direction des risques sanitaires

100, rue Édouard Unger – Montagne Coupée

BP K1 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél. : 27 78 61 – risques.sanitaires@ville-noumea.nc

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ(S) DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Raison sociale de l'établissement :

Numéro de RIDET : Enseigne commerciale :

Adresse physique de l'établissement :

Code postal : Commune :

Adresse postale :

B.P. : Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Nom du responsable : Prénom :

Téléphone : Mobile : E-mail :

NATURE DE LA DEMANDE

Liste des activités (cf. liste en annexe) :

Liste des produits ou catégories de produits préparés/distribués (joindre la carte du menu) :

Capacité de stockage des matières premières :

Capacité de stockage des produits finis :

Type de clientèle :

Collectivités Consommateur final Supermarchés Marchés, foires Export Épiceries

Dépôts, Points de vente annexes Restaurants / Snacks Transformateurs Traiteurs / Gamelles

Autres :

Nombre d'employés :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ai l'honneur de déclarer réaliser les activités listées ci-dessus dans l'établissement identifié ci-dessus auprès du service instructeur pour suite à donner.

Fait à le

Nom et qualité du signataire

.....

Signature

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le traitement de vos données s'effectue conformément au Règlement européen général sur la protection des données (RGPD) (règlement n°679/2016) et à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'aux référentiels édictés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le/la délégué(e) : Hôtel de ville : 16 rue du Général-Mangin – B.P. K1 – 98849 Nouméa CEDEX - Nouvelle-Calédonie. dpd@ville-noumea.nc. Pour plus d'information, <https://www.noumea.nc/protection-des-donnees>.

Liste des activités du secteur agroalimentaire visées par la délibération modifiée n° 155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANT À (AUX) ACTIVITÉ(S) RÉALISÉE(S) DANS L'ÉTABLISSEMENT IDENTIFIÉ PRÉCÉDEMMENT.

ABATTAGE, COLLECTE, TRI, CONDITIONNEMENT

- Abattage de bovins
- Abattage de gros gibier d'élevage ou d'animaux de boucherie autres que bovins
- Abattage de volailles, rongeurs ou petits gibiers d'élevage
- Apiculture
- Aquaculture d'eau douce
- Aquaculture marine
- Collecte de gros gibier sauvage
- Collecte et conditionnement d'eau de consommation
- Collecte et conditionnement de lait cru
- Collecte, tri et conditionnement à caractère artisanal d'œufs de consommation
- Collecte, tri et conditionnement à caractère industriel d'œufs de consommation
- Collecte, tri et conditionnement de condiments.
- Collecte, tri et conditionnement de fruits et légumes
- Pêche industrielle
- Traitement de gros gibier sauvage

ENTREPOSAGE ET TRANSPORT

- Entreposage de denrées alimentaires à température ambiante
- Entreposage de denrées alimentaires sous régime du froid
- Transport de denrées alimentaires

DISTRIBUTION

- Commerce de détail itinérant ou occasionnel de denrées alimentaires
- Commerce de gros de denrées alimentaires d'origine animale
- Commerce de gros de denrées alimentaires autres que d'origine animale
- Épicerie, supérette
- Grande ou moyenne distribution

TRANSFORMATION

- Biscuiterie industrielle
- Biscuiterie, viennoiserie
- Boucherie et/ou charcuterie
- Boulangerie
- Découpe à caractère industriel de viandes
- Découpe et filetage à caractère industriel de poissons
- Fabrication à caractère artisanal de boissons
- Fabrication à caractère artisanal de chocolat et confiseries
- Fabrication à caractère artisanal de plats cuisinés à l'avance
- Fabrication à caractère artisanal de produits transformés à base de lait

- Fabrication à caractère artisanal de produits transformés à base de produits de la mer
- Fabrication à caractère artisanal de produits transformés à base de viande
- Fabrication à caractère industriel de boissons
- Fabrication à caractère industriel de chocolat et confiseries
- Fabrication à caractère industriel de pâtes alimentaires fraîches
- Fabrication à caractère industriel de pâtes alimentaires sèches
- Fabrication à caractère industriel de plats cuisinés à l'avance
- Fabrication à caractère industriel de produits transformés à base de lait
- Fabrication à caractère industriel de produits transformés à base de produits de la mer
- Fabrication à caractère industriel de produits transformés à base de viande
- Fabrication à caractère industriel de viandes hachées
- Fabrication d'ovo-produits
- Fabrication de glaçons
- Fabrication de produits à base de céréales et/ou d'oléagineux
- Fabrication de produits à base de végétaux
- Fabrication de produits appertisés
- Fabrications et productions fermières (*produits non appertisés*)
- Pâtisserie
- Pâtisserie industrielle
- Poissonnerie
- Torréfaction et conditionnement de café

RE-CONDITIONNEMENT

- Re-conditionnement de denrées alimentaires d'origine animale
- Re-conditionnement de produits végétaux

RESTAURATION

- Débit de boissons
- Nakamal
- Restauration collective à caractère social : centre d'accueil faible capacité
- Restauration collective à caractère social : centre de vacances
- Restauration collective à caractère social : cuisine centrale
- Restauration collective à caractère social : cuisine satellite
- Restauration commerciale
- Restauration commerciale à la ferme
- Table d'hôtes